

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 10 septembre 2018, à 19 h 30, dans la salle commune de l'Église United, située au 96-B, route 243, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Douglas Beard – conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière – conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin – conseiller siège n° 4
- Mme Suzanne Dandurand – conseillère siège n° 5
- M. Jean-François De Plaen – conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire trésorière agissant à titre de secrétaire de la séance.

Le conseiller M. Eric Provencher est absent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

258-09-2018 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance, 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 10 septembre 2018

- 1 Ouverture de la séance**
- 2 Adoption de l'ordre du jour**
- 3 Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018
- 4 Communiqués et correspondance**
- 5 Administration et finances**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour août 2018
 - 5.2 Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires

- 5.3 Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 5.4 Demande d'aide financière - St-Francis Valley Plowmen's Ass.
- 5.5 Autorisation d'achat - Sygem SIPC
- 5.6 Demande de Saint-Majorique - Réalisation d'un sondage en commun
- 5.7 ADMQ - Formation PL 122-155-108
- 5.8 Assurances collectives - Adhésion S. Blanchette
- 5.9 Infotech - Formation Budget
- 5.10 Gala du mérite étudiant - Carte cadeau de 50 \$

6 Sécurité publique

- 6.1 Permanence d'emploi - Pompier Mario Ferron
- 6.2 Réparation d'une borne fontaine - rue de L'Église
- 6.3 Formation - Moore tactiques incendies

7 Travaux publics

- 7.1 Adjudication - Asphalte - TECQ 2014-2018
- 7.2 Adjudication - Rechargement - TECQ 2014-2018
- 7.3 Adjudication - Fossés - TECQ 2014-2018
- 7.4 Adjudication - Géotextile - TECQ 2014-2018

8 Hygiène du milieu

- 8.1 Rapport d'enfouissement et recyclage
- 8.2 Collecte de feuilles mortes
- 8.3 APSAM - Formation Simdut

9 Aménagement et urbanisme

- 9.1 Demande de changement de zonage - Vivaco groupe coopératif

10 Loisirs et culture

- 10.1 Commission de toponymie - Officialisation - Église anglicane Saint-Paul
- 10.2 Marché public - Animation avec Jérôme Francoeur, musicien
- 10.3 CSF - Autorisation paiement - Avancement des travaux

11 Sujets divers

12 Rapport des élus

13 Période de questions

14 Levée de la séance

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

259-09-2018 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. **COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

Un tableau des correspondances reçues durant le mois d'août est remis à chacun des élus.

5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

260-09-2018 5.1 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR AOÛT 2018**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>317 381.77 \$</u>
Taxes	241 583.45 \$
Crédits agricoles à recevoir	6 820.67 \$
Taxes perçues d'avance	1 337.43 \$
Protection incendie	4 922.33 \$
Permis & dérogation	1 240.00 \$
Réclamation TPS	26 741.61 \$
Remboursement TVQ	26 674.82 \$
Journée environnementale - ARPE Québec	155.88 \$
Camp de jour	1 827.50 \$
Paiement tenant lieu de taxes	447.00 \$
Imposition droits carrières-sablières	4 020.56 \$
Permis Marché public	20.00 \$
Billets infraction (S.Q)	227.75 \$
Vente de bacs	180.16 \$
Vente d'un ponceau en plastique	90.69 \$
Intérêts reçus	590.65 \$
Revenus de photocopies et télécopies	13.66 \$
Revenus divers	487.61 \$
<u>Dépenses</u>	<u>459 970.59 \$</u>
Rémunération régulière	33 377.03 \$
Rémunération incendie	4 589.77 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	314 871.18 \$
Factures à payer	107 132.61 \$

ADOPTÉE

5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES POUR AOÛT 2018

La directrice générale dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires, pour le mois d'août 2018.

5.3 DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR AOÛT 2018

La directrice générale remet à la table du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période d'août 2018. La mairesse dépose ledit rapport séance tenante.

261-09-2018 5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ST-FRANCIS VALLEY PLOWMEN'S ASS.

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière pour la tenue de la 65^e édition du concours de labours de la St-Francis Valley Plowmen's Association;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra le 29 septembre prochain au 41, Chemin des Domaines à Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

APPUYÉE par MME SUZANNE DANDURAND

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise un don ainsi que le versement de 100 \$ à la « St-Francis Plowmen's Association » dans le cadre de leur 65^e édition du concours de labours.

ADOPTÉE

262-09-2018 5.5 AUTORISATION D'ACHAT – SYGEM SIPC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire informatiser la procédure d'entrée des encaissements fait en ligne et aux guichets automatiques des institutions financières (SIPC);

CONSIDÉRANT QUE la firme Infotech offre le module « SIPC » de la suite Sygem d'Infotech, au coût unique de 650 \$ plus les taxes applicables, afin de traiter des fichiers d'encaissement SIPC directement aux comptes clients;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat du module « SIPC » de la suite Sygem d'Infotech, au coût unique de 650 \$ plus les taxes applicables, comme indiqué à l'offre de service d'Infotech datée du 13 août 2018.

ADOPTÉE

263-09-2018 5.6 **DEMANDE DE SAINT-MAJORIQUE – RÉALISATION D’UN SONDAGE EN COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Majorique désire connaître l’intention de la Municipalité à former un groupe, afin de déposer une demande d’aide financière, dans le but de requérir les services d’une firme de sondage pour la réalisation d’un sondage visant à connaître les besoins et attentes des citoyens des municipalités rurales de la MRC de Drummond;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

APPUYÉE par M. CHRISTIAN GIRARDIN

IL est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey **ne souhaite pas** se joindre au groupe à être formé afin de déposer une demande d’aide financière, dans le but de requérir les services d’une firme de sondage pour la réalisation d’un sondage visant à connaître les besoins et souhaits des citoyens des municipalités rurales de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

264-09-2018 5.7 **ADMQ – FORMATION PL 122-155-108**

CONSIDÉRANT QUE l’ADMQ (*Association des directeurs municipaux du Québec*) offre une formation le 21 novembre à Drummondville, concernant les contrats municipaux dans la foulée de l’adoption de PL 122,155 et 108;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est gratuite pour Mme Martine Bernier, directrice générale, considérant son poste d’administratrice de la zone 07, Centre-du-Québec au sien de l’ADMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

APPUYÉE par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

IL est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise Mme Bernier à s’inscrire et à participer à la formation du 21 novembre à Drummondville, concernant les contrats municipaux dans la foulée de l’adoption de PL 122,155 et 108;

QUE les frais inhérents à cette formation soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

265-09-2018 5.8 **ASSURANCES COLLECTIVES – ADHÉSION S. BLANCHETTE**

CONSIDÉRANT QUE la résolution N° : 163-06-2018;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sophie Blanchette, secrétaire-trésorière adjointe, cumule 3 mois de services continus à la Municipalité et est admissible à l’adhésion à l’assurance collective;

SUR proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

DE procéder à l'adhésion de Mme Sophie Blanchette à l'assurance collective offerte par la municipalité, selon les termes et conditions standards spécifiés à la police d'assurance.

ADOPTÉE

266-09-2018 5.9 INFOTECH – FORMATION BUDGET

CONSIDÉRANT QUE la firme Infotech offre un atelier de formation intitulé « Budget 2019 », à leur bureau de Sherbrooke, le 24 octobre 2018 et ce, au coût de 160 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Mme Blanchette désire participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

APPUYÉE par M. CHRISTIAN GIRARDIN

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription de Mme Sophie Blanchette à l'atelier de formation d'Infotech intitulé « Budget 2019 », à Sherbrooke le 24 octobre 2018 et ce, au coût de 160 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à cette formation soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

267-09-2018 5.10 GALA DU MÉRITE ÉTUDIANT – CARTE CADEAU DE 50 \$

CONSIDÉRANT la résolution 012-01-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu en stage Mme Jade Quinn;

CONSIDÉRANT QUE Carrefour Jeunesse-emploi organise une soirée Gala du Mérite étudiant, édition 2018, le 12 septembre 2018, à Richmond;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

APPUYÉE par M. CHRISTIAN GIRARDIN

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Mme Martine Bernier, directrice générale ainsi que M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics, à participer à la soirée Gala du mérite étudiant, édition 2018, le 12 septembre 2018 à Richmond.

Il est aussi résolu qu'une carte cadeau d'une valeur de 50 \$ soit offerte à la stagiaire reçue à la Municipalité, Mme Jade Quinn, en guise de remerciement pour services rendus durant son stage.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

268-09-2018 6.1 PERMANENCE D'EMPLOI – POMPIER MARIO FERRON

CONSIDÉRANT la résolution 203-08-2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Ferron a été embauché au poste de pompier volontaire du SSI Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QU'il a complété avec succès sa période de probation d'un an;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Pierre Blanchette, directeur du SSI Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde la permanence à M. Mario Ferron au poste de pompier volontaire du SSI de Saint-Félix-de-Kingsey.

ADOPTÉE

269-09-2018 6.2 RÉPARATION D'UNE BORNE FONTAINE – RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QU'une borne fontaine située sur la rue de l'Église, nécessite des réparations;

CONSIDÉRANT QUE si ces travaux requièrent des travaux d'excavation, le coût pourrait s'élever à approximativement 5 000 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE
APPUYÉE par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise une dépense approximative maximale de 5 000 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation d'une borne fontaine située sur la rue de l'Église;

ADOPTÉE

270-09-2018 6.3 FORMATION – MOORE TACTIQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'une formation est offerte par Moore tactiques incendies, sur l'entrée forcée des bâtiments, et ce, au coût de 908.94 \$ plus les taxes applicables, dispensée directement à la caserne de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est un coût unique pour l'ensemble des pompiers du SSI Saint-Félix-de-Kingsey et qu'elle est prévue se tenir lors d'une journée de pratique;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

APPUYÉE par MME SUZANNE DANDURAND

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise une dépense approximative de 908.94 \$ plus les taxes applicables pour une formation donnée par Moore tactiques incendies, sur l'entrée forcée des bâtiments, à être dispensée à l'ensemble des pompiers du SSI Saint-Félix-de-Kingsey lors d'une journée de pratique;

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

271-09-2018 7.1 ADJUDICATION – ASPHALTE – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT la résolution 235-08-2018;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu cinq offres de services, et ce, dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'offre de Smith Asphalte Inc., au coût de 81 924.75 \$ plus les taxes applicables selon les termes et conditions indiqués au cahier de charges :

« *Cahier de charges – Asphalte chaud – TECQ 2014-2018 – Août 2018* », comme si ici reproduit tout au long.

ADOPTÉE

272-09-2018 7.2 ADJUDICATION – RECHARGEMENT – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT la résolution 236-08-2018;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu trois offres de services, et ce, dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE retenir l'offre de Excavation J. Noël Francoeur, au coût de 534 672.50 \$ plus les taxes applicables selon les termes et conditions indiqués au cahier de charge :

« *Cahier de charges – Rechargement – TECQ 2014-2018 – Août 2018* », comme si ici reproduit tout au long.

ADOPTÉE

273-09-2018 7.3 ADJUDICATION – FOSSÉS – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées pour des travaux, de moins de 25 000 \$, de creusage de fossés, en regard de la subvention TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE trois offres de services ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

APPUYÉE par M. SIMON LAUZIÈRE

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE retenir l'offre de Mini-Excavation MB au coût de 17 216.32 \$ plus les taxes applicables pour des travaux, de moins de 25 000 \$, de creusage de fossés, en regard de la subvention TECQ 2014-2018;

ADOPTÉE

274-09-2018 7.4 ADJUDICATION – GÉOTEXTILE – TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées pour l'achat de membrane géotextile, de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de services ont été reçues;

CONSIDÉRANT QU'une quantité approximative de 6 300 m² sera requise, soit un coût approximatif de 15 876 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

APPUYÉE par M. SIMON LAUZIÈRE

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE retenir l'offre de Huot, N° : 1105509 au coût de 2.52 \$ le mètre carré, plus les taxes applicables, pour une quantité approximative de 6 300 m² totalisant une somme de 15 876 \$.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

275-09-2018 8.2 COLLECTE DE FEUILLES MORTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise une collecte de feuilles mortes depuis déjà 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une collecte soit organisée du 22 octobre au 18 novembre 2018.

QUE 5 points de dépôt publics soient assignés à différents endroits dans la Municipalité : Domaines Guaybois, Forcier, Francoeur et Descôteaux et au centre Eugène-Caillé (près de la patinoire).

QUE les sacs de feuilles soient ramassés, si possible, hebdomadairement aux points de dépôt publics.

QU'un autre point de dépôt soit assigné dans un camping privé et destiné exclusivement aux locataires dudit camping pour être ramassé à un moment à être déterminé.

ADOPTÉE

276-09-2018 8.3 APSAM – FORMATION SIMDUT

CONSIDÉRANT QUE L'APSAM (*Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales »*) offre une formation le 4 octobre à Saint-David concernant le SIMDUT 2015 : Le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est au coût de 65 \$ par personne, plus les taxes applicables;

La mairesse fait un tour de table :

Contre : M. Simon Lauzière.

Pour : M. Christian Girardin, M. Jean-François De Plaen, M. Douglas Beard, Mme Suzanne Dandurand.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

APPUYÉE par MME SUZANNE DANDURAND

IL est résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise les personnes suivantes à s'inscrire et à participer à la formation du 4 octobre à Saint-David concernant le SIMDUT : Le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail;

- Mme Hélène Ménard, inspectrice en bâtiment et en environnement;
- M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics;
- M. Michel Moore – employé de voirie;
- M. Éric Lavoie – employé de voirie.

QUE les frais inhérents à cette formation soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

277-09-2018 9.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – VIVACO GROUPE COOPÉRATIF

CONSIDÉRANT une demande de changement de zonage afin de permettre l'usage de vente au détail, biens de consommation avec ajout de vente de boissons alcoolisées.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU (*Comité Consultatif en Urbanisme*) à autoriser ce changement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est informé du règlement N° 599 intitulé « *Règlement N° 599 relatif à la tarification des permis, certificats et autres demandes* »;

La mairesse fait un tour de table :

Contre : Mme Suzanne Dandurand, M. Douglas Beard.

Pour : M. Christian Girardin, M. Jean-François De Plaen, M. Simon Lauzière.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

APPUYÉE par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- a) Que le conseil est favorable à la demande de changement de zonage et en autorise le processus;
- b) De mandater une firme d'urbanisme à élaborer et rédiger l'amendement du changement de zonage à être apporté;
- c) Il est aussi résolu que les frais encourus durant le processus de changement de zonage soient aux frais du demandeur.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

278-09-2018 10.1 COMMISSION DE TOPONYMIE – OFFICIALISATION – ÉGLISE ANGLICANE SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie projette d'officialiser plusieurs noms apparaissant au Répertoire du patrimoine culturel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces noms qui seront soumis pour officialisation, l'un d'eux désigne un bien patrimonial de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie projette d'officialiser le nom de Église anglicane Saint-Paul pour Ancienne Église anglicane Saint-Paul, puisque le bâtiment, à la connaissance de la Commission, ne sert plus à des fins religieuses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND

APPUYÉE par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le nom de « Église anglicane Saint-Paul » soit conservé et **ne soit pas changé** par la Commission de toponymie, puisque des activités à des fins religieuses s'y déroulent toujours, et ce, sur demande.

ADOPTÉE

279-08-2018 10.2 MARCHÉ PUBLIC – ANIMATION AVEC JÉRÔME FRANCOEUR, MUSICIEN

CONSIDÉRANT QUE les services du musicien Jérôme Francoeur ont été requis samedi le 1^{er} septembre, afin de faire de l'animation au Marché public de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces services est de 130 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

APPUYÉE par M. SIMON LAUZIÈRE

IL est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense de 130 \$ pour les services musicaux rendus par M. Jérôme Francoeur, musicien, lors du Marché public de Saint-Félix-de-Kingsey, le 1^{er} septembre dernier.

QUE cette somme soit affectée au poste 02-629-00-629 – Publicité – Marché public.

ADOPTÉE

280-09-2018 10.3 CSF – AUTORISATION PAIEMENT – AVANCEMENT DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la résolution N° : 177-06-2018;

CONSIDÉRANT les factures N° : 6794 et 6798 de Bibeau Construction, respectivement au montant de 37 341.96 \$ et 72 645.96 \$ plus les taxes applicables, représentant un total de 61.02 % de l'avancement des travaux au Carrefour Saint-Félix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement des factures N° : 6794 et 6798 de Construction Bibeau, totalisant un montant de 122 208.81 \$ desquelles est retranchée une retenue de 10 % par facture, soit une somme totale de 12 220.89 \$, pour un montant total à payer de 109 987.92 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue conformément à l'ordre-du-jour.

281-09-2018 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD
QUE la séance soit levée à 21 h 17.

ADOPTÉE

Mme Thérèse Francoeur, *AMA*
Mairesse

Martine Bernier, *DMA*
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 1^{er} octobre 2018.